

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-61-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

**N° 61/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 avril 2023

**Objet de la délibération :**

PTRE : Convention avec la MHD

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au centre d'animation et de loisir d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Dominique BERION à Christophe GARNIER, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Michel DEBRAY à Emmanuel CRETIN, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Nathalie KOWAL-BONDY à Chantal MARAUX, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Florence PAUL à Rémy PAUL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Patrick SEBILE à Gérard COULET, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration** Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Martine LANDRY, Joëlle MAURICE, Serge MONNET
- Excusé(e)** Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le programme Effilogis – maison individuelle est un service régional initié par la Région Bourgogne- Franche- Comté en partenariat avec l'ADEME et l'État. Ce service est ouvert à tous les particuliers propriétaires de maisons individuelles et est porté au niveau territorial par les « territoires moteurs ». La CCLL a été retenue comme territoire moteur et porte ce service au public grâce à la création de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), service ouvert aux habitants de la CCLL le 1<sup>er</sup> février 2022 sous le nom de Pôle Rénovation Conseil Loue Lison.

Le fonctionnement de la PTRE est basé sur deux postes :

- un poste d'animateur.ice consistant à l'animation locale auprès des ménages (actions de sensibilisation et de communication), à la mobilisation des professionnels et acteurs sociaux-professionnels en lien avec la rénovation énergétique et au suivi administratif et financier de la PTRE.
- un poste d'accompagnateur.ice constituant le premier interlocuteur des ménages (accueil physique et téléphonique) pour leurs projets de rénovation énergétique et intervenant par le biais de conseils techniques, juridiques et financiers. Ce poste correspond également à un Espace Conseil France Rénov', première porte d'entrée pour les usagers dans leur projet de rénovation énergétique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-61-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Vu le départ de l'accompagnateur en octobre 2022 et les difficultés de recrutement rencontrées pour ces nouveaux métiers, il a été proposé d'externaliser l'accompagnement des ménages à la Maison de l'Habitat du Doubs afin d'assurer une continuité de ce service avec une forte demande sur le territoire Loue Lison.

La Maison de l'Habitat du Doubs regroupe l'ADIL du Doubs (ADIL 25) et le CAUE du Doubs et possède une expertise pour toutes les questions liées à l'habitat depuis de nombreuses années. Les permanences sur le volet rénovation énergétique sur le territoire (Quingey principalement) ont par ailleurs été assurées par l'ADIL 25 de 2016 à 2019.

L'accompagnement externalisé serait formalisé par une convention entre l'ADIL 25 et la CCLL jusqu'en juin 2024 et traduit de la manière suivante :

- Mise à disposition d'un conseiller rénovation énergétique à 75 % ;
- Permanences physiques à Ornans, Quingey et Amancey ;
- Réunions régulières entre la CCLL et l'ADIL 25 (lien assuré par l'animateur.ice).

Le coût de la prestation proposée est le suivant :

	Mai 2023 – Décembre 2023	Janvier 2024 – Juin 2024
<b>Coût total</b>	40 530 €	31 117 €
	<b>71 647 €</b>	

Une convention financière sera également établie avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la prise en charge financière de cet accompagnement externalisé à hauteur de 80 % maximum. Le restant sera autofinancé par la CCLL. Les crédits correspondants à cet accompagnement externalisé sont inscrits au budget prévisionnel.

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'externalisation de l'accompagnement PTRE à la Maison de l'Habitat du Doubs (ADIL 25) ;
- Valide la convention avec l'ADIL 25 et la proposition financière associée sous réserve d'une prise en charge financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté d'une partie de cet accompagnement externalisé ;
- Valide le montant de la prestation indiqué dans la convention avec l'ADIL 25 ;
- Autorise le Président à signer la convention avec l'ADIL 25 et tous documents associés à cette convention.

Fait et délibéré en séance, le 13.04.2023

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président

